

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS
POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE JUILLET ET AOUT 2024**

Adm N° 2024 - 107

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser une programmation musicale estivale dans le cloître ainsi que sur le parvis de l'abbatiale de Moissac,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De signer le contrat suivant pour la programmation du service culturel de juillet et août 2024 :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
13/07/2024 au 21/08/2024	EIRL LES RYTHMES DE LA NUIT 599 Chemin du Sable – 82200 Moissac	16 200.00 €	Parvis de l'abbatiale place Roger Delthil 82200 Moissac	Service culturel

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 11 juin 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ